

CONTRAT DE SCOLARISATION

ENTRE :

L'école privée catholique Saint Joseph,
8b rue Marquis de Palun - 84140 MONTFAVET
désignée ci-dessous « l'établissement »

D'une part

ET

Monsieur et Madame.....

Demeurant.....

Représentant(s) légal(aux), de l'enfant

Désignés ci-dessous «le(s) parent(s) »

D'autre part.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant sera scolarisé par le(s) parent(s) au sein de l'établissement, ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 - Obligations de l'établissement

L'établissement s'engage à scolariser l'enfant en classe de pour l'année scolaire 2017-2018.

L'établissement s'engage par ailleurs à assurer une prestation de restauration selon les choix définis par les parents sur la fiche de renseignements.

Article 3 – Obligations des parents

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à inscrire l'enfant en classe de au sein de l'établissement pour l'année scolaire 2017-2018.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement intérieur, du règlement de cantine et du règlement financier de l'établissement, et déclarent y adhérer sans réserve et mettre tout en œuvre afin de les faire respecter.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) inscrire leur enfant dans une école privée catholique qui enseigne la catéchèse pendant les heures de classe et s'engage(nt) à ce que leur enfant assiste aux séances de catéchèse.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'établissement et s'engage(nt) à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier remis à la famille.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du coût des garderies avant et après les cours assurées au sein de l'établissement et s'engagent à en assurer la charge financière dans les conditions du règlement de la garderie remis à la famille.

Article 4 – Coût de la scolarisation

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments dont le détail et les modalités de paiement figurent dans le règlement financier.

Article 5 – Assurances

L'école assurent tous les élèves pour les activités scolaires auprès de la Mutuelle Saint Christophe. La participation financière est incluse dans la contribution des familles. Ils peuvent se procurer une attestation d'assurance sur le site internet de la Mutuelle Saint Christophe.

Les parent(s) s'engage(nt) à produire seulement une attestation d'assurance responsabilité civile avant le **15 septembre 2017**.

Article 6 – Dégradation du matériel

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

Article 7 – Durée et résiliation du contrat

La présente convention est renouvelée par tacite reconduction d'année en année.

7-1 Résiliation en cours d'année scolaire

Sauf sanction disciplinaire, la présente convention ne peut être résiliée par l'établissement en cours d'année scolaire.

En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire sans cause réelle et sérieuse reconnue par l'établissement, le(s) parent(s) reste(nt) redevable(s) envers l'établissement d'une indemnité de résiliation égale à 100 €.

Les frais de dossier, ainsi que le coût annuel de la scolarisation au prorata temporis pour la période écoulée, restent dus dans tous les cas.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

- Déménagement,
- Changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement,
- Tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement.

7-2 Résiliation au terme d'une année scolaire

Les parents informent l'établissement de la non réinscription de leur enfant durant le second trimestre scolaire à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents d'élèves, et au plus tard le 1^{er} juin.

La résiliation du contrat après ce terme entraînera le non remboursement par l'établissement de l'acompte versé.

L'établissement s'engage à respecter ce même délai (le 1^{er} juin) pour informer les parents de la non réinscription de leur enfant pour une cause réelle et sérieuse (indiscipline, impayés, désaccord avec la famille sur l'orientation de l'élève).

Article 8 – Droit d'accès aux informations recueillies

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'Académie, à l'Inspection Académique, aux services de santé scolaire ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels est lié l'établissement. Ces données sont stockées dans une base de données informatique, connues de l'Inspection Académique et de la mairie.

Sauf opposition du(des) parent(s), les noms, prénoms et adresses postale et électronique de l'élève et de ses responsables légaux sont transmises à l'association de parents d'élèves « APEL » de l'établissement (partenaire reconnu par l'Enseignement catholique).

Sauf opposition du(des) parent(s), une photo d'identité numérisée pourra être conservée par l'établissement pour l'année en cours ; elle ne sera jamais communiquée à des tiers sans accord préalable des parents.

Conformément à la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au chef d'établissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

Article 9 – Arbitrage

Pour toute divergence d'interprétation de la présente convention, les parties conviennent de recourir à la médiation de l'autorité de tutelle canonique de l'établissement (directeur diocésain).

A, le

A Montfavet, le

Signature du (des) parent(s)

Signature du chef de l'établissement

Coupon à remplir qui vous sera remis après inscription.

CONTRAT DE SCOLARISATION - 2017/2017

Nous soussignés, Monsieuret Madame

reconnaissons avoir pris connaissance du contrat de scolarisation et l'avoir signé. Un original est disponible dans le dossier de l'enfant à l'école.

A, le

A Montfavet, le :

Signature du (des) parent (s)

Signature du chef d'établissement